



PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 18h30, les membres du conseil municipal de la commune de Trébons-sur-la-Grasse, légalement convoqués à la date du 05 mars 2026, se sont réunis en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur John STEIMER, le Maire.

Président : M. John STEIMER.

Présents : MM. Sébastien NEROCAN, Jean ARHAINX, Hervé RAMONDA, Didier LAURENS, M^{mes} Sandrine RAMPLOU, Karine LEYDIER, Angéla CALMONT, Muriel CAZENEUVE.

Absente : Mme Elodie BROQUET.

Procuration : Mme Elodie BROQUET à Mme Angéla CALMONT.

Un scrutin a eu lieu, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Muriel CAZENEUVE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

Ouverture de la séance à 18h35.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

- **Délibération n°04-2026 portant sur la création d'emplois saisonniers et occasionnels pour l'année 2026** : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de pouvoir recruter, sur l'année 2026, 4 emplois saisonniers ou vacataires pour trois emplois techniques et un emploi administratif. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.
- **Présentation des indemnités perçues par les élus au cours de l'exercice 2025 (article 65311)** : Monsieur le Maire a présenté les indemnités du Maire et des deux adjoints.
- **Délibération N°05-2026 portant sur le vote du compte financier unique 2025 (CFU)** : Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025. Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, siégeant sous la présidence de M. Jean ARHAINX, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve le CFU 2025 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 370 889,20 €

Recettes 462 682,87 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 82 743,03 €

Recettes 28 086,46 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'approbation du CFU 2025.

• **Délibération N°06-2026 portant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025** : Après avoir examiné le compte financier unique 2025 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Monsieur le Maire informe les membres présents du conseil municipal que le résultat de fonctionnement s'élève à 91 793,67 €. Le résultat antérieur reporté est de 999 927,35 €. Le report en fonctionnement sera donc d'un montant de 1 091 721,02 €. Il y a une affectation en réserves R1068 en investissement d'un montant de 152 394,41 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

• **Délibération n°07-2026 portant sur le vote des taxes (TFB-TFNB-TH)** :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté à compter de 2026. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025.

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	35,18 %	35,18 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	47,38 %	47,38 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	12,50 %	12,50 %

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2026 les taux ci-dessus, avec 10 voix pour.

• **Délibération n°08-2026 portant sur le vote du budget primitif 2026** :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 399 033,04 €	90 140 €
Recettes	459 706,43 €	242 534,41 €

REPORTE FONCTIONNEMENT	REPORTE INVESTISSEMENT
939 326,61 € (recettes)	-31 194,41 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'approbation du budget primitif 2026.

• **Organisation des élections municipales du 15 mars et 22 mars 2026** : président du bureau de vote Monsieur John STEIMER, secrétaire Madame Karine LEYDIER et les membres du conseil municipal en tant qu'assesseurs.

Questions diverses :

- Le PETR décide de supprimer le Canalathlon pour 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire certifie que le procès-verbal a été affiché à la Mairie le 16 mars 2026.

Le Maire



La secrétaire de séance.